



## Liste des accords de représentation et procédures établies

- Liste des accords de représentation :

La SPRE est signataire d'un accord avec GVL (<https://www.gvl.de/>) prévoyant la perception auprès d'Arte de la rémunération équitable due au titre de la retransmission par câble en Allemagne et le reversement de la part de la rémunération équitable due aux bénéficiaires représentés par GVL.

- Procédures établies conformément à l'article L325-5 (traitement des contestations et litiges relatifs aux autorisations d'exploitation multi territoriales) : la SPRE n'octroie aucune licence d'exploitation.